CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM1442 **Valable du 08/10/2025 au 07/10/2030**

ACCREDITATION N°5-0545, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Situation administrative et juridique

Date de création : 01/01/2000
Forme juridique : SARL

Capital : 91 300

Dénomination sociale : SARL HEITMANN ET FILS

CHE DES CHAMPS CHEVAUX
25410 VELESMES ESSARTS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BESANCON 429049398

Etablissement : Principal
Numéro Siret : 429 049 398 00051
Code NACE : 4312A
Numéro caisse de congés payés : 4303340

Assurance Responsabilité travaux :
AVIVA 77272045

Assurance Responsabilité civile et environnementale :
SMA BTP 1351001 / 002 135378/16

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Téléphone : 03 81 58 49 35 **Fax :** 03 81 58 47 96
Portable :
Responsabilité légale : HEITMANN DAVID LUCIEN MAURICE GÉRANT

Responsable Technique : SAILLOUR MATTHIEU

Site internet :
E-mail : saillourmatthieu@heitmanntp.fr

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	35	EFF3	8 014 973	CA7
Dans l'activité	10	EFF2	2 149 000	CA5

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Code / étape*	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
Certification (renouvellement)	Ouvrages extérieurs de bâtiment Ouvrages intérieurs de bâtiment Génie civil et terrains amiantifères Niveau d'empoussièrement : 2 - Date màj du D.U. : 30/09/2025	08/10/2025	07/10/2030

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs.
En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Edité le 15/10/2025

Le Président de la commission

Bertrand DECUIGNIERE

Le Président de Qualibat

Gérard SÉNIOR

Version 2025